



**Nombre de conseillers**

En exercice : 26

Présent(s) : 19

Absent(s) : 7

- dont suppléé(s) : 1

- dont représenté(s) : 6

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU  
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

L'an deux mille vingt-deux, le six octobre à neuf heures, les membres du Conseil de la Communauté de Communes « Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon » dûment convoqués le trente septembre deux mille vingt-deux se sont réunis dans la salle de réunions de la Maison de la Vallée sous la présidence de Mme VAGINAY RICOURT Sophie, Présidente.

**PRESENTS** : Mmes VAGINAY RICOURT Sophie, ALLEMANDI Florence, BALLADUR Clarisse, BANCILLON BOË Fabienne, GARCIER-RICHAUD Hélène, OCCELLI Chloé (*départ après la question n°33 après avoir donné pouvoir à M. FORTOUL Jacques*), JACQUES Elisabeth, PIGNATEL Agnès, REYNAUD Sandra, MM. BOUGUYON Yvan, ORTUNO Miguel, BARNEAUD Christophe, FRANQUEBALME Jean-Pierre, MARTIN Jacques, FORTOUL Jacques, PELLOUX Jacques, MILLION-ROUSSEAU Daniel, ISOARD Bernard, TRON Jean-Michel et GASTON Arnaud.

**EXCUSES** : Mme MATTERA Wendy ayant donné pouvoir à M. FRANQUEBALME Jean-Pierre, M. OLIVERO Albert suppléé par M. MARTIN Jacques, Mme OKROGLIC Dominique ayant donné pouvoir à M. TRON Jean-Michel, Mme BARDIN Régine ayant donné pouvoir à Mme GARCIER-RICHAUD Hélène, M. REYNAUD Frédéric ayant donné pouvoir à Mme REYNAUD Sandra, M. CAPEL Denis ayant donné pouvoir à M. GASTON Arnaud et M. FERRON Jean ayant donné pouvoir à M. MILLION-ROUSSEAU Daniel.

**SECRETARE DE SEANCE** : Mme OCCELLI Chloé

<b>N° ordre : 3</b>
---------------------

**Délibération n°2022/122**

**OBJET : COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LA PRESIDENTE ET PAR LE BUREAU COMMUNAUTAIRE EN VERTU DES DELEGATIONS QUI LEUR ONT ETE DONNEES PAR LE CONSEIL DE COMMUNAUTE ET INFORMATIONS RELATIVES AUX CONTENTIEUX EN COURS.**

Le Conseil de Communauté,

**VU** ses délibérations n°2020/53 du 10 juillet 2020 et n°2022/17 du 17 mars 2022 portant délégation de pouvoir du conseil communautaire à la présidente ;

**VU** sa délibération n°2020/54 du 10 juillet 2020 portant délégation de pouvoir du conseil communautaire au bureau communautaire ;

Après délibéré,

- **PREND ACTE** des décisions de la **Présidente** visées ci-dessous :

**1) En matière de finances**

N° DECISION	DATE	OBJET	MONTANT	TIERS
2022/01	21/01/2022	Emprunt complémentaire Maison de Santé	136 000 €	CRCA

**2) En matière de commande publique :**

N° DECISION	DATE	OBJET	MONTANT	TIERS
2022/22	05/07/2022	Etude hydraulique pour le franchissement du torrent des Sanières	8 000 € HT	SARL ETRM
2022/23	12/07/2022	Fourniture de 21 composteurs bois de 800 litres	11 550 € HT	LES GENS DES HAUTS
2022/24	12/07/2022	Accompagnement pour la mise en œuvre d'une expérimentation de compostage de proximité	24 850 € HT	LES GENS DES HAUTS
2022/25	25/07/2022	Contrôle essais externes sur réseau assainissement les Sanières à Jausiers	5 249 € HT	MP3D
2022/26	23/08/2022	Agrandissement quai de verre - dalle broyeur à la déchetterie	22 870 € HT	EIFFAGE ROUTE
2022/27	24/08/2022	Installation d'un bardage à la chaufferie de la maison de santé	12 501,75 € HT	SEE GANDELLI
2022/28	02/09/2022	Elargissement du goudronnage sur la route des Sanières-Jausiers dans le cadre du projet d'itinéraire cyclable entre Jausiers et Barcelonnette	5 892,00 € HT	EIFFAGE ROUTE
2022/29	21/09/2022	Acquisition de 4 bennes à déchets à 3 compartiments	34 600 € HT	SARL GROUPE KORA

**Régie Assainissement**

N° DECISION	DATE	OBJET	MONTANT	TIERS
2022-03	13/09/2022	Réalisation d'une étude hydrogéologique STEP St-Vincent-les-Forts	18 260 € HT	ICEA

**Régie Ubaye Ski**

N° DECISION	DATE	OBJET	MONTANT	TIERS
2022-10	20/06/2022	Travaux de terrassement	8 027,00 € HT	SACTP OLIVERO
2022-11	24/08/2022	Commande de boîtiers pour les têtes d'enneigeurs	6 330,00 € HT	TECHNOALPIN
2022-12	01/09/2022	Travaux concernant une poulie et une ligne	4 485,00 € HT	MONTAZ ENVIRONNEMENT
2022-13	06/09/2022	Inspection gares et véhicules	59 549,00 € HT	SMOP

**3) En matière de domanialité :**

N° DECISION	DATE	OBJET	MONTANT	TIERS
	01/07/2022	Signature des baux commerciaux, professionnels et civils à l'hôtel d'entreprises	LOYERS : 3,14 € HT / m <sup>2</sup> pour le secteur secondaire ; 6,28 € HT / m <sup>2</sup> pour le secteur tertiaire	Les entreprises occupantes de locaux depuis plus de 3 ans
	17/08/2022	Signature d'un bail de courte durée à l'hôtel d'entreprises	Loyer : 4.40 € HT /m <sup>2</sup> /mois	Karine ANDRIANOFF, médecine chinoise
	09/09/2022	Signature d'un bail de courte durée à l'hôtel d'entreprises	Loyer : 331.38 € HT pour la période du 9 au 30/09/2022	Clémence TRANCARD – Association Mouv & Fit
	16/09/2022	Signature d'un bail professionnel à la maison de santé	Loyer : 9.50 € HT /m <sup>2</sup> /mois	Sylvie PARMENT, Orthophoniste

**4) En matière de propriétés immatérielles :**

N° DECISION	DATE	OBJET	MONTANT	TIERS
	05/08/2022	Convention de concession de droits d'utilisation des données géographiques	A titre gracieux	Bureau d'études MORPHEAU CONSEILS Société SIGosphère

- **PREND ACTE** de la décision du **bureau communautaire** du 1<sup>er</sup> juillet 2022 :
  - Organisation et gestion de visites de territoire : extension de la régie de recettes pour l'encaissement des droits d'entrée et des produits « boutique » dans les musées intercommunaux et les fortifications à l'encaissement des droits d'entrée et des produits « boutique » lors des médiations de territoire.

- **PREND ACTE** des informations relatives aux contentieux et litiges en cours :

- **Contentieux avec l'Etat sur éligibilité de la CCVUSP à la DGF bonifiée**

Pourvoi en conseil d'état suite au rejet de la requête présentée devant la cour administrative d'appel par la CCVUSP afin d'annuler la décision implicite par laquelle le Préfet des AHP avait refusé de reconnaître son éligibilité à la DGF bonifiée et de lui verser, à ce titre, les sommes dues pour les années 2012 à 2016.

Dossier n°40217 auprès de SCP ROCHETEAU, USAN-SARANO et GOULET.

- **Contentieux avec un tiers sur la remise en état du télésiège du Col de Fours**

Arrêt de la cour d'appel confirmant l'ordonnance du 20 mai 2021 prise par le juge des référés du Tribunal Judiciaire de Digne les Bains et déboutant la demande de la SARL SERMA.

Dossier n°20200322 auprès de SCP MAGNAN ANTIQ Avocats

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que ci-dessus,  
Pour extrait certifié conforme,

La Présidente,  
Mme Sophie VAGINAY RICOURT.

